



FOOT SPORT 83

STAGES FOOTBALL GRIMAUD ETE 2025

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Dépôt des dossiers d'inscription :

Minimum **1 MOIS AVANT LE PREMIER JOUR DU STAGE**. Dans tous les cas, les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Pièces à joindre :

- ▶ Fiche d'inscription,
- ▶ Conditions générales d'inscription signées,
- ▶ Fiche médicale,
- ▶ Attestation de garantie en responsabilité civile et individuelle accident,
- ▶ Règlement financier du stage (voir paragraphe suivant),

Réductions (fournir les justificatifs lors de l'inscription) :

20 € licencié au FC Grimaud

20 € pour le 2^{ème} enfant de la même famille

Horaires : 8H30 / 17H30

Paiement du stage :

Stage d'une semaine, du lundi 21 au vendredi 25 Juillet 2025

TARIF : 240€

Réductions accordées : voir encart ci-contre

3 solutions (**chèques à l'ordre de « FOOT SPORT 83 »**) :

- ▶ Fournir un chèque du montant total du stage ou
- ▶ Fournir 2 chèques qui seront encaissés à 1 mois d'intervalle.
- ▶ Si vous bénéficiez réductions, fournir les justificatifs (photocopie licence)

Annulation :

Par lettre recommandée minimum 21 jours avant le 1^{er} jour de stage (cachet de la poste faisant foi).

Une indemnité de dédit sera exigible en cas d'annulation, des frais étant engagés (J = 1^{er} jour de stage) :

- ▶ 50 € retenus pour toute annulation entre J-21 et J-15,
- ▶ 100 € retenus pour toute annulation entre J-15 et jour J.

Aucun remboursement en cas de départ anticipé, sauf blessure constatée par le médecin (dans ce cas, remboursement en fonction du tarif journée).

Frais médicaux :

Les familles s'engagent à rembourser les organisateurs qui régleront les frais médicaux.

Règlement intérieur :

Tout comportement violent (physique ou verbal) sera sanctionné et pourra conduire à l'exclusion du stagiaire.

Toute dégradation volontaire des locaux et du matériel sera facturée au responsable légal du stagiaire et pourra conduire à l'exclusion du stagiaire sans aucun remboursement.

Les boissons alcoolisées et le tabac sont interdits.

Chaque stagiaire est responsable de ses affaires.

Assurance :

Le responsable légal doit faire le nécessaire pour assurer son enfant pour toutes les activités organisées durant le stage.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

